Le "remue-méninges" : un pari citoyen ambitieux

Le remue-méninges est un atelier philosophique intégré à la rencontre sportive. Pratique innovante, respectueuse des valeurs éthiques et humanistes que défend l'USEP, c'est un dispositif pédagogique structuré et simple pour mettre en lumière la dimension éthique du sport et contribuer au vivre ensemble.

Photo : USEP

Enfant aujourd'hui... adolescent demain... futur adulte et futur citoyen. Se connaître et connaître l'autre, l'accepter à la fois comme semblable et différent… Penser le monde. Se poser avec les autres comme penseurs du monde… S'arrêter ensemble pour réfléchir et partager un temps de discussion lors d'une rencontre sportive, tel est le défi éducatif et pédagogique relevé par l'USEP en inscrivant les remue-méninges au programme de ses manifestations.

Ce dispositif pédagogique original instaure un espace de parole dans le temps de la rencontre sportive, initialement et traditionnellement dédié au corps et à l'activité physique partagée. Cet outil développé en partenariat avec l'AGSAS s'inscrit dans le courant des Ateliers de réflexion sur la condition humaine **(encadré 1)**.

Un dispositif très structuré

Préalable

Le remue-méninges est un temps de réflexion et d'échanges entre pairs (ici, les élèves de différentes classes ou associations participant à une rencontre USEP) obligatoirement animé par un adulte informé et formé (enseignant, éducateur, animateur) [1]. Les temps de formation (USEP ou AGSAS) abordent les fondamentaux de ces moments de réflexion philosophique proposés dans un cadre éthique. Il s'agit de faire l'expérience de penser et discuter ensemble en favorisant l'émergence et l'écoute de la pensée singulière.

Le protocole utilisé est défini en termes d'invariants et de variables. Il permet aux participants de s'approprier la finalité du dispositif et de prendre la mesure de l'importance de la posture éthique particulière de l'animateur.

Mise en œuvre

Lors de la rencontre, l'adulte dispose d'une fiche « animateur » indiquant précisément le protocole à suivre. Des affiches rappellent à tous les participants le déroulement et les règles d'or de ces temps de réflexion et d'échanges instaurant un cadre sécurisant, respectueux des personnes et

Un enjeu de société

Le dispositif remue-méninges initié et structuré par le pôle « Sport scolaire et handicap » de l'USEP[1] est inspiré des ateliers philosophiques AGSAS[2].

L'activité philosophique vise à ce que l'enfant, au sein d'un groupe instauré comme une communauté de penseurs, se confronte à une réflexion d'ordre général sur l'humanité en lui permettant d'émettre une pensée singulière, sa pensée propre, et de la croiser avec celle des autres. Reconnaître à l'enfant la capacité à penser par lui-même, c'est comme l'a écrit Ph. Meirieu, concevoir *« un enfant à hauteur d'humanité, un être certes non achevé mais qui se rehausse au-dessus de l'infantile et accède à l'humaine condition. C'est un enfant capable de se penser lui-même, de se penser dans le monde mais également de penser le monde. Un enfant capable de vivre comme un habitant de la terre, porteur d'inévitables contradictions, mais avec ce pouvoir extraordinaire qu'est la pensée ».*

Ce dispositif[3] s'inscrit pleinement dans le projet sportif et éducatif de l'USEP qui vise à donner à chaque enfant la capacité de faire des choix éclairés par l'émergence d'un esprit critique. Ce projet favorise le développement harmonieux de la personne, dans le respect de l'autre nécessaire au vivre ensemble.

1. P. Mermet Lavy (enseignante spécialisée, formatrice AGSAS, USEP Maroc), N. Perrin (CP-ASH, USEP 55), M. Mouillaud (enseignante spécialisée, USEP 63), S. Barreau (délégué USEP 45), I. Pelletier (CPC-EPS ASH, USEP 01), P. Bourdier (professeur EPS, adjointe à la direction nationale USEP), P. Morel (CPC-EPS, USEP 01, Élu national USEP).

2. ARCH (Ateliers de réflexion sur la condition humaine) : espaces collectifs de réflexions développés au sein de l'AGSAS comme les ateliers de philosophie ou de psychologie.

3. Un DVD de présentation est disponible auprès de l'USEP et de ses comités départementaux.

© Édition EP&S 2013. Extrait offert gracieusement à l'USEP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Les règles d'or du remue-méninges

- Pour prendre la parole il faudra avoir le bâton de parole (ou le micro).
- Seul celui qui a le bâton de parole est autorisé à parler.
- Il n'y aura ni moquerie, ni critique, sur ce qui est dit.
- Chacun a le droit de s'exprimer librement sans être interrompu, ou a le droit de se taire.
- Personne n'a le droit d'interpeller celui qui parle sur ce qu'il dit à ce moment-là.
- La parole dite est respectée en tant que telle, pour ce qu'elle est : une parole donnée.

stimulant pour la pensée.
Après un accueil du groupe, l'installation dans un espace identifié et calme (tente, salle, tapis...) et la disposition en cercle doivent garantir la possibilité pour chaque enfant de s'exprimer.
L'atelier commence par une présentation de l'objectif (un temps de discussion à visée philosophique), le cadre méthodologique et une lecture des règles d'or (encadré 2). Puis, l'adulte-animateur délivre le « sujet du jour » exprimé par un mot, une expression ou des termes inducteurs choisis avant de rappeler le déroulement en 2 temps distincts d'une durée de 10 minutes chacun :

• Le premier est celui de l'expression de la « parole donnée et entendue ». Les enfants s'y expriment en utilisant le « bâton de parole » qui circule systématiquement d'un participant à l'autre : celui qui a le bâton a le droit de s'exprimer ou non avant de le passer à son voisin. Il n'y a pas d'interpellation, ni de questionnement. L'adulte prend des notes ou enregistre les échanges et peut, si nécessaire, rappeler les règles afin que chacun puisse s'exprimer sans interruption, moquerie ou critique. À l'issue des 10 minutes, il signifie la fin de ce premier temps et annonce la seconde phase de débat en proposant aux participants une lecture de ses notes. Chacun peut interrompre l'animateur pour revenir sur ce qui a été dit, discuter la formulation ou apporter des compléments ou des modifications (encadré 2).

• Le second temps est celui de la discussion, du débat proprement dit, de la réaction, du positionnement en lien avec ce qui a été entendu ou de l'enrichissement des idées initialement émises. Dans cette phase, la parole est demandée de façon traditionnelle, chacun peut enrichir, compléter, demander des explications, acquiescer ou s'opposer à ce qui a été dit dans le premier temps. L'animateur régule le débat et peut intervenir pour relancer, faire préciser, questionner. Ses interventions doivent avant tout s'appuyer sur la nature des propos entendus sans chercher à induire ou juger. Cette posture particulière interpelle fortement les enseignants habitués à rebondir et utiliser les interventions d'élèves pour faire avancer la réflexion en fonction des attendus et des apprentissages visés. Or là, il s'agit avant tout d'entendre les idées telles qu'elles sont exprimées, de ne rien attendre en terme de niveau de conceptualisation ou de registre de langue. Prendre l'expression de la pensée telle que l'enfant la donne. L'animateur peut la reformuler, questionner pour mieux la saisir mais doit avant tout s'abstenir d'y apporter des modifications, des enrichissements.

Un dispositif réfléchi

Outil pour nourrir le concept de « rencontres sportives citoyennes », l'atelier remue-méninges ne s'improvise pas. Il doit être décidé bien en amont et résulter de la volonté partagée par les adultes (animateurs USEP, enseignants) d'introduire un dispositif d'échanges et de discussion dans l'organisation même de la rencontre sportive. Dans le même temps où ils décident des activités et du déroulement proposés, ils peuvent choisir une thématique de réflexion et retenir les inducteurs qui motiveront les échanges et la discussion. Le choix du sujet est déterminant pour la richesse et la qualité des échanges. Il repose sur une proposition de thème à travailler en classe que les inducteurs permettront de réinvestir (par exemple, autour du thème gagner/perdre, ceux-ci pourront être : « être le premier », « sport pour tous », « être performant »). Si la thématique est connue par les participants et a été l'objet d'un travail en classe, l'inducteur retenu ne l'est pas forcément. Il s'agit là d'une variable laissée aux organisateurs. En revanche, le choix de proposer des mots inducteurs, plutôt qu'une question, élargit le champ des réponses possibles.
Il est indispensable d'informer les classes participantes à la rencontre sportive de cet atelier spécifique afin qu'un travail préalable soit mené dans chacune d'elles : connaissance du dispositif, initiation à l'atelier à visée philosophique (la pratique régulière peut constituer un objectif à moyen terme pour les enseignants volontaires), acquisition par les enfants d'une aisance à interagir dans un espace de parole ouvert et sécurisé, régi par des règles explicites. Il est également intéressant de proposer, dans cette phase de préparation, un projet trans- ou interdisciplinaire, occasion d'élaborer des productions collectives (écrites, plastiques, audio, etc.) qui seront exposées le jour J. Ces travaux fédèrent la classe autour du sujet de réflexion choisi et, lors de la rencontre, ils témoignent d'un passé commun mais singulier, mémoire des différents chemins empruntés et d'ouvertures possibles offertes aux autres.

Un engagement de l'enseignant

Pour l'enseignant, mettre en place des temps d'ateliers de réflexion philosophique ou de remue-méninges lors des rencontres est avant tout un acte militant et relève d'un choix pédagogique réfléchi en lien avec des valeurs éducatives partagées. Il est important que des formations soient proposées afin qu'en amont un travail de préparation puisse avoir lieu dans chaque classe et que chacun se sente à l'aise avec le cadre et ses invariants.
En effet, la posture de l'animateur est déterminante et demande un travail réflexif sur son positionnement, sa position et ses représentations dans la mesure où, dans le temps du remue-méninges, il ne doit ni s'impliquer dans la discussion, ni s'autoriser à juger ou évaluer. Il fait preuve tout au long de l'atelier de bienveillance et de neutralité et se pose comme garant d'un cadre défini, sécurisant et sécurisé pour chacun des participants. Sans attente spécifique en termes de contenus ou de participation, il s'engage à accueillir toute parole. Il limite et mesure ses interventions, s'interdisant de questionner ou d'interroger directement un enfant sur ce qui est dit. Il peut reformuler, demander des précisions en relançant de la manière la plus neutre possible sans orienter ni tenter de faire passer de message.
Parfois, il peut être difficile de se contenter d'entendre les pensées des enfants dans leur expression immédiate, mais il s'agit réellement d'accepter la parole donnée en l'état, sans intention préconçue. Si des paroles d'élève peuvent « choquer », le groupe d'enfants a une fonction régulatrice incontestable. Et si l'adulte a toujours la possibilité de rappeler le cadre, et parfois la loi, cela s'avère rarement nécessaire.

© Édition EP&S 2013. Extrait offert gracieusement à l'USEP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Pour des rencontres citoyennes

Les temps d'échanges institués que constituent les ateliers remue-méninges (d'une durée de 30 à 40 minutes) sont riches en termes de constructions de savoir être, savoir-faire et savoirs co-élaborés par les enfants. Ils contribuent à la construction d'un vivre ensemble où chacun a une place légitime (encadré 3). Lors des rencontres USEP, ils peuvent accueillir 20 à 30 enfants issus de classes ou d'associations différentes. Cette diversité favorise une réelle ouverture sur l'autre, confortée par la richesse des discussions commencées en classe.
Pour passer sereinement des ateliers sportifs au temps du remue-méninges, il convient de porter une attention toute particulière à l'accueil des enfants. Une exposition en lien avec la thématique et/ou la présentation des productions des classes peut enrichir la rencontre et plus spécifiquement cet atelier. ■

Pascale Mermet Lavy,
Membre du pôle « Sport scolaire et handicap » USEP.
Patrick Morel,
Élu national USEP
Responsable du pôle « Sport scolaire et handicap ».

1. Pour animer un atelier remue-méninges, en classe ou lors d'une rencontre sportive, l'adulte animateur doit avoir pris connaissance de l'ensemble des contenus et enjeux, présentés dans le DVD « Remue-méninges », avoir vécu lui-même un atelier remue-méninges ou une formation (USEP ou AGSAS) suivi d'une discussion concernant les ressentis des participants, rappelant les objectifs, analysant les interactions et la posture de l'animateur. Une fiche à destination des formateurs est proposée à la fin du livret remue-méninges.

Une occasion d'apprentissages

Au cours du remue-méninges, l'enfant…	…il mobilise et utilise à bon escient…	… et construit les compétences du socle commun.
• utilise un champ lexical précis, • formule clairement sa pensée, • respecte les règles de communication dans le groupe, etc.	**Des connaissances** **1 - Enrichissement quotidien du vocabulaire** des élèves. **5 - Construction du sentiment d'appartenance** à la communauté des citoyens, aide à la formation d'opinions raisonnées, préparation de chacun à la construction de sa propre culture et son ouverture au monde. **7 - Possibilité d'échanger,** d'agir et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même.	3
• se décentre et met à distance, • discerne et analyse, • exprime une opinion personnelle, • prend en compte les propos d'autrui, • se concentre et est à l'écoute, etc.	**Des capacités** **1 - S'exprimer à l'oral** • prendre la parole en public ; • prendre part à un dialogue, un débat ; • reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers. **5 - Développer par une pratique raisonnée, comme acteurs et comme spectateurs, les valeurs humanistes et universelles du sport**. **6 - Vivre en société** • respecter les règles ; • communiquer ; • évaluer les conséquences de ses actes (reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive). **6 - Se préparer à sa vie de citoyen** • être capable de jugement et d'esprit critique ; • construire son opinion personnelle, la remettre en question, la nuancer (prise de conscience de la part d'affectivité, de l'influence de préjugés, de stéréotypes). **7 - L'autonomie** (prendre l'avis des autres, échanger). **7 - L'esprit d'initiative** (prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence).	**1 – La maîtrise de la langue française** **5 – La culture humaniste** **6 – Les compétences sociales et civiques** **7 – L'autonomie et l'initiative**
• écoute et respecte les autres, • est attentif et curieux, • se sent reconnu, • reconnaît l'autre dans ses différences, etc.	**Des attitudes** **1 - Appréhender la langue comme instrument de pensée et d'insertion** (ouverture à la communication, au dialogue, au débat). **5 - Cultiver une attitude de curiosité**. **6 - Vivre en société** (respect de soi, des autres, respect de l'autre sexe, conscience que nul ne peut exister sans autrui). **6 - Se préparer à sa vie de citoyen** (avoir conscience de ses droits et devoirs). **7 - Agir en autonomie** (avoir conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix). **7 - Développer l'esprit d'initiative** (curiosité et créativité).	

© Édition EP&S 2013. Extrait offert gracieusement à l'USEP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.